

## Communiqué de presse

15 avril 2022 - N° 8

### Les résultats du premier trimestre 2022 de SCOR seront impactés par le conflit en Ukraine

Depuis le début de la guerre en Ukraine le 24 février 2022, SCOR étudie avec attention l'évolution des événements et l'impact potentiel du conflit et des sanctions internationales sur son activité.

La filiale SCOR PO que SCOR détient en Russie est directement impactée et a cessé de souscrire de nouvelles affaires. Plus généralement, ce conflit a des conséquences sur des lignes d'affaires telles que les Risques Politiques, le Crédit Caution et l'Aviation. SCOR prévoit d'enregistrer au premier trimestre 2022 une charge à deux chiffres (« *high double digit* ») en EUR millions pour les sinistres potentiels liés au conflit pour les traités de réassurance et pour l'assurance de spécialités. Le conflit se poursuivant, cette estimation évoluera.

Le coût estimé de ce conflit s'est conjugué au premier trimestre 2022 à une série de catastrophes naturelles (notamment des inondations en Australie, des tempêtes en Europe et une sécheresse au Brésil) ainsi qu'à la poursuite de la pandémie aux États-Unis. Ces développements auront un impact défavorable sur le ratio combiné de SCOR P&C ainsi que sur la marge technique de SCOR L&H, et devraient se traduire par une perte trimestrielle.

Les résultats du premier trimestre 2022 seront publiés le 6 mai 2022.

Le Groupe reste très bien capitalisé, avec un ratio de solvabilité qui se situerait au 31 mars 2022 à un niveau significativement supérieur au ratio de 226% publié à la fin du quatrième trimestre 2021. Cette solvabilité tient compte du versement d'un dividende de 1,80 euro par action pour l'exercice 2021, qui sera soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 18 mai 2022, et qui sera mis en paiement le 24 mai 2022.

Cette publication est une application *ad hoc* conformément à l'article 17 du règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 (tel que modifié et complété).

\*  
\* \*

#### **Contacts**

##### **Investor Relations**

Yves Cormier  
[ycormier@scor.com](mailto:ycormier@scor.com)

##### **Media Relations**

Nathalie Mikaeloff  
[media@scor.com](mailto:media@scor.com)

[www.scor.com](http://www.scor.com)

LinkedIn : [SCOR](#) | Twitter : [@SCOR\\_SE](#)

#### **Généralités**

Les chiffres présentés dans ce document peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux des tableaux et du texte. Les pourcentages et les variations en pourcentage sont calculés sur des chiffres complets (y compris les

## Communiqué de presse

15 avril 2022 - N° 8

décimales) ; par conséquent, le document peut contenir des différences non significatives dans les sommes et les pourcentages en raison des arrondis. Sauf indication contraire, les sources pour le classement des entreprises et les positions sur le marché sont internes.

### Déclarations prévisionnelles

Ce document contient des déclarations et des informations prévisionnelles sur les objectifs de SCOR, notamment en ce qui concerne les projets actuels ou futurs de SCOR.

Ces déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur ou du mode conditionnel, ainsi que par des termes tels que "estimer", "croire", "avoir pour objectif de", "avoir l'intention de", "s'attendre à", "aboutir à", "devoir" et autres expressions similaires.

Il convient de noter que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations et informations prévisionnelles dépend des circonstances et des faits qui se produiront à l'avenir.

Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations et informations prévisionnelles. Les déclarations et informations prévisionnelles et les informations relatives aux objectifs peuvent être influencées par des risques connus ou non, des incertitudes identifiées ou non, et d'autres facteurs susceptibles de modifier sensiblement les résultats, les performances et les réalisations futurs, prévus ou attendus par SCOR.

En particulier, il convient de noter que l'impact de la crise du Covid-19 sur les activités et résultats de SCOR ne peut pas être évalué avec précision, compte tenu notamment de l'incertitude liée à l'évolution de la pandémie, à ses effets sur la santé et l'économie, ainsi qu'aux effets possibles de futures décisions gouvernementales ou évolutions juridiques dans ce contexte.

En outre, l'impact de l'invasion russe et de la guerre en Ukraine sur les activités et résultats de SCOR ne peut pas être évalué avec précision à ce stade, compte tenu de l'incertitude liée à l'ampleur et à la durée du conflit, et à ses répercussions.

Par conséquent, toutes les évaluations et tous les chiffres présentés dans ce document sont nécessairement des estimations basées sur des analyses évolutives, et comprennent un large éventail d'hypothèses théoriques, qui sont très évolutives.

Les informations relatives aux risques et incertitudes pouvant affecter l'activité de SCOR sont présentées dans le Document de Référence Universel 2021 déposé le 3 mars 2022 sous le numéro D.22-0067 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) disponible sur le site Internet de SCOR [www.scor.com](http://www.scor.com).

En outre, ces déclarations prévisionnelles ne sont pas des "prévisions de bénéfice" au sens de l'article 1 du règlement délégué de la Commission (UE) 2019/980.

SCOR ne s'engage en aucun cas à publier des modifications ou des actualisations de ces déclarations et informations prévisionnelles.

### Informations financières

Les informations financières du Groupe contenues dans ce document sont préparées sur la base des IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union Européenne.

Sauf indication contraire, les postes du bilan, du compte de résultat et les ratios de l'exercice précédent n'ont pas été reclassés.

Les résultats financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 inclus dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 ont été audités par les commissaires aux comptes de SCOR.

Sauf indication contraire, tous les chiffres sont présentés en euros. Tout chiffre pour une période postérieure au 31 décembre 2021 ne doit pas être considéré comme une prévision des résultats financiers attendus pour ces périodes. Le ratio de solvabilité n'est pas une valeur auditée par les commissaires aux comptes de la Société. Les résultats finaux de solvabilité du Groupe doivent être déposés auprès des autorités de contrôle d'ici mai 2022, et peuvent différer des estimations exprimées ou sous-entendues dans le Document d'Enregistrement Universel 2021.